

499, rue Principale  
Saint-Honoré-de-Shenley  
GOM 1V0

Téléphone : 485-6738  
Télécopie : 485-6171  
Messagerie : st-honore@tlb.sympatico.ca

www.sthonoredeshenley.com


Vous avez une annonce à faire paraître dans l'Info-Shenley? Faites-nous parvenir votre texte au bureau municipal avant le 20 du mois.

L'équipe du journal local:

Maryse Leclerc, Diane Parent et Edith Quirion


## Calendrier des événements

 Session régulière du conseil municipal à 19h30

 Cueillette des ordures ménagères (déposez vos ordures au chemin le jeudi soir ou avant 6h a.m. le vendredi)

 Cueillette des matières recyclables

 Bibliothèque municipale (Cafétéria de l'école Ste-Thérèse) Heures d'ouverture: 18h30 à 20h

 Comptoir familial (289, route de Shenley ouest) Heures d'ouverture: mercredi de 13h à 16h et Samedi de 9h à 12h

 Aréna—patinage libre Heures d'ouverture: Samedi de 12h30 à 15h

## Technicienne en soins et hygiène des pieds

Diplômée de la formation professionnelle en soins et hygiène des pieds (W.B Inc.) et collègue des thérapies alternatives depuis 2003  
Association des Naturothérapeutes du Québec

**Soin complet, maladie des ongles  
maladie de la peau, ongles incarnés, soin à domicile et plus**

**ND Vicky Giroux C. inf. aux., pab. (Diplômée en santé 2003)**

232, rond 6 nord, St-Honoré de Shenley GOM 1V0

Tél.: 418-485-6542 ou Cel.: 418-230-6050

NNQ: reçu d'assurance ND.: Naturothérapeute diplômée

Pour une visibilité accrue de nos **commerces et industries de Saint-Honoré-de-Shenley**, un encart publicitaire d'un établissement sera inséré chaque mois dans le journal local Info-Shenley et cela gratuitement.

Pour ce faire, nous sollicitons votre collaboration en nous faisant parvenir avant le 20 de chaque mois votre texte, carte professionnelle, informations pertinentes et/ou événements que vous aimeriez voir paraître.

N'hésitez pas: c'est gratuit et la collectivité sera informée.

## AVRIL 2009

| lun. | mar.   | mer.   | jeu.   | ven.   | sam.   | dim.      |
|------|--|--|--|--|--|-----------|
|      |  | 1   | 2   | 3  | 4   | 5         |
| 6    | 7   | 8   | 9   | 10  | 11  | 12 Pâques |
| 13   | 14   | 15  | 16   | 17   | 18  | 19        |
| 20   | 21  | 22  | 23  | 24  | 25  | 26        |
| 27   | 28   | 29  | 30   |  |  |           |



26 mars 2009

# INFO-SHENLEY

Année 2009, No 4

### ABRIS D'AUTO D'HIVER

Enfin, le printemps est arrivé! Vous avez jusqu'au 15 avril pour démonter vos abris d'auto d'hiver. En plus d'enlever la toile, vous devez démonter vos structures qu'elles soient en bois ou en métal, et ce, même si votre abri est à l'arrière de votre résidence. Ce règlement s'applique pour l'ensemble de la municipalité

Message de votre Caisse Populaire de St-Honoré de Shenley

Concours de Desjardins Assurances générales

Demandez une soumission auto ou habitation à un agent de votre caisse ou au numéro 1 888 277-8726 et vous pourriez gagner jusqu'à 10 000\$

Détails et règlement du concours sur assureurnumero1.com/bonnecause

### Dans ce numéro :

- Le plaisir de lire, ça commence, bien avant l'école **2**
- Table jeunesse Beauce-Sartigan **2**
- Internet haute vitesse **2**
- Transport Adapté **2**
- Le traitement des eaux usées des résidences isolées **3**
- La Sûreté du Québec vous informe **3**
- Calendrier des événements **4**

## Votre conseil municipal a résolu aux séances du 3 et 12 mars 2009

### Modifications des règlements d'urbanisme

- Adoption des règlements créant la zone commerciale Ca-13 au sud des rues Jobin, Labrecque et à l'ouest de la rue Beaudoin
- Adoption du 2e projet de règlement agrandissant la zone Ca-3 au nord de la rue Principale jusqu'à la rue Grégoire entre la rue du Collège et Lachance.

### Ministère des Transports

Une demande de nettoyage des fossés de la route de Shenley ouest entre le dixième rang et le numéro civique 197 fut transmise au Ministère des Transports afin d'éviter des inondations dans les résidences du secteur.

### Aide financière versée à :

- La Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley - 22 000 \$;
- L'Association des bénévoles—comité de Saint-Honoré - 180 \$ pour le service d'aide alimentaire (Moisson Beauce);
- L'Exposition Agricole de Beauce - 3 000 \$;
- Filles d'Isabelle - 182 \$ pour le 25e anniversaire;
- La Polyvalente Bélanger - 100 \$ pour le programme Forum pour jeunes canadiens où deux étudiantes de notre communauté nous représenteront.

### Cautionnement

La municipalité a accepté de cautionner un montant d'environ 37 000 \$ pour le projet du sentier vélo-pédestre en vue d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural.

### Résultat du sondage—maison des jeunes

56 personnes ont répondu au sondage pour l'implantation d'une maison des jeunes dans notre municipalité. 39 personnes étaient en faveur contre 17. Malgré les résultats positifs du sondage, les membres du conseil ont décidé de ne pas appuyer le projet.

### Vente de rosiers pour l'Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches

Dans le cadre de son 15e anniversaire, l'Association de la fibromyalgie fait présentement une campagne de financement en vendant des plants de rosiers de type Rosa « Starla ». Ce type de rosier est robuste et vigoureux. Les roses sont miniatures et de couleur blanc neige. Ils seront livrés dans des pots de 1 gallon et mesureront 18 pouces. Ils peuvent être utilisés dans les jardins éternels, dans des pots ou des récipients de patio le long des caillebotis ou à côté des plates-formes ou de l'élasticité comme cadeau unique.

### Prix

Plants: 9.98\$ / Avec fleurs: 13.99\$ plus les taxes

Vous êtes intéressés!

Réservez vos plants avant la fin du mois d'août 2009 en communiquant au 418 485-6738. La livraison est prévu pour le printemps 2010.

### Félicitations

Les membres du conseil désirent féliciter les organisateurs de la Fête familiale du 1er mars qui a eu lieu à l'Aréna.





## Le plaisir de lire, ça commence bien avant l'école!

**Vous êtes un parent d'enfant de 0 à 5 ans?**

Voici quelques suggestions pour vous aider à éveiller votre enfant à la lecture et à l'écriture :

**-Choisissez des livres en tissu ou en carton pour votre bébé.**

Il aimera tourner les pages, regarder les images et écouter le son de votre voix.

**-Acceptez de relire la même histoire des dizaines de fois...**

Votre enfant aimera se faire répéter son histoire préférée encore et encore! Pour lui, c'est une activité agréable, mais c'est aussi un bon moyen d'apprendre le fonctionnement du lan-

gage écrit.

**-Lisez partout!**

Votre enfant apprendra l'utilité de la lecture si vous lui lisez la signalisation routière, l'arrière des boîtes de céréales ou les pages sportives de votre journal.

**Le comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) Beauce-Sartigan**

### TRANSPORT ADAPTÉ

Depuis quelques années, le service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est disponible dans notre municipalité. Pour l'utiliser, vous devez correspondre à l'un des critères suivants:

- incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni;
  - incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
  - incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
  - incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
  - incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
  - incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle;
- toutefois, cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.

Vous pouvez vous procurer un formulaire en vous présentant au bureau municipal, en allant dans le site Internet de la municipalité ou en téléphonant au 418 227-4147



## Table jeunesse Beauce-Sartigan

Tu veux faire bouger les choses dans ta région et participer à son développement?

Tu es préoccupé par le nombre de jeunes qui quittent la région pour les grands centres?

Tu es âgé entre 16 et 35 ans et habites dans l'une des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan?

**Joins-toi à la Table jeunesse Beauce-Sartigan!**

Tu pourras t'exprimer sur divers sujets qui touchent les jeunes et apporter des pistes de solution pour aider ta région. Tu assisteras à quatre rencontres par année avec 15 autres jeunes qui représenteront leur municipalité.

Pour plus d'information, communique avec Johanne Journeault du Centre local de développement

de Beauce-Sartigan (418 228-7810 johanne.journeault@globetrotter.net) ou Jeanne Bizier du Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud (418 228-9610 - dg@cjebeauce-sud.com).



On t'attend!



## Internet haute vitesse

Vous avez reçu dernièrement une offre pour le service Internet Haute Vitesse. Nous tenons à vous aviser que cette offre n'est pas reliée au projet sur lequel les municipalités de Saint-Honoré et Saint-Benoît travaille présentement. D'ailleurs, vous remarquerez que le **commerce en question n'a même pas pris la peine de s'identifier!**

De plus, il est mentionné sur ledit document que le service offert serait de 10 à 30 fois

plus vite que le service actuel représentant à peine 740 ko/s équivalant à Internet Interme-

diaire et non Haute Vitesse. Pour ce type de service, vous seriez censés payer environ 20\$/mois.

Nous tenons à vous mettre en garde contre ce type d'offre et de **ne pas signer un contrat qui vous engagerait pour plus d'un 1 an** même s'il vous offre des prix avantageux pour une certaine période.

### Aide financière

Le gouvernement provincial a enfin publié son programme **Communautés rurales branchées**. Des études et des plans sont en préparation pour connaître les coûts du déploiement de la fibre optique dans les secteurs non

desservis de la municipalité en vue de la présentation d'une demande d'aide financière. Cette technologie vous donnera accès à trois services soit à Internet **Haute Vitesse**, au câble de TV et à la téléphonie. Pour le moment, sortez vos factures de ces 3 services pour savoir combien il vous en coûte (câble ou coupole, le téléphone, les interurbains et Internet). Vous pourrez les comparer aux forfaits que le futur fournisseur vous proposera.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec Mme Louise Côté à l'adresse suivante: [coop.internet@yahoo.com](mailto:coop.internet@yahoo.com)

## Le traitement des eaux usées des résidences isolées

Depuis quelques années, le gouvernement provincial a adopté le règlement du Q2R8 concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. On attend par résidences isolées les maisons, chalets, ou autres qui n'est pas reliés à un réseau d'égouts pour un traitement collectif.

Il est stipulé dans ledit règlement que nul n'a le droit de palier, de rejeter des eaux usées sans traitement dans l'environnement. Considérant que l'application de ce règlement relève de la municipalité, j'aime-

rais vous informer à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement des procédures à suivre pour modifier ou rendre conforme vos installations septiques :

- 1) Faire une demande de permis à la municipalité;
- 2) Retenir les services d'un technologue (celui-ci prendra des échantillons de sol et procédera à une analyse afin de déterminer le type de fosse septique adéquate pour votre propriété). Je

pourrai vous fournir une liste de noms.

Il est grand temps de contacter ces spécialistes pour retenir leurs services et s'assurer que les travaux d'installations soient terminés au cours de l'année 2009.

Pour plus d'informations, vous pouvez me rejoindre en communiquant au 418 485-6738.

Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment



## La Sûreté du Québec de la M.R.C. de Beauce-Sartigan vous informe

Bonjour, ici l'agente Marie-France Rioux,

Le printemps est à nos portes et, avec le beau temps, les excès de vitesse se font de plus en plus fréquents. Je tiens à vous informer que, depuis avril 2008, les sanctions pour les grands excès de vitesse sont maintenant plus sévères. En effet, si vous êtes déclaré coupable d'un grand excès de vitesse, cette infraction sera prise en considération pendant 10 ans suivant la déclaration de culpabilité. Ainsi, la sévérité augmentera en même tant que le nombre d'infractions.

### Qu'est-ce qu'un grand excès de vitesse?

Vous commettez un grand excès de vitesse si vous dépassez :

- de **40km/h ou plus** la limite de vitesse permise dans une zone de **60km/h ou moins** ;
- de **50km/h ou plus** la limite de vitesse permise dans une zone de **plus de 60km/h et d'au plus 90km/h** ;
- de **60km/h ou plus** la limite de vitesse permise dans une zone de **100km/h**.

Par exemple :

- Si vous roulez à 145km/h dans une zone 90km/h, l'amende sera de 718 \$ et vous perdrez 10 points.

### Grands excès de vitesse - Nouvelles sanctions :

- 1<sup>ère</sup> infraction**
  - **Suspension immédiate** de votre permis de conduire pour **7 jours** ;
  - **Après la déclaration de culpabilité ou le paiement**, le nombre de points d'inaptitudes et l'amende sont doublés.
- 2<sup>ième</sup> infraction**
  - Si vous vous faites intercepter une deuxième fois en 10 ans pour grand excès de vitesse et que vous avez été déclaré coupable

ble à la première :

► **suspension immédiate** de votre permis de conduire pour **30 jours**;

► **saisie immédiate du véhicule pour 30 jours** une zone de 50km/h et moins si les deux infractions se sont produites dans une zone de 60km/heure ou moins;

► **après la déclaration de culpabilité ou le paiement** de l'amende, le nombre de points ainsi que l'amende sont doublés.

### 3<sup>e</sup> infraction

Si vous vous faites intercepter une troisième fois en 10 ans et que vous avez été déclaré coupable aux deux premières infractions :

► **suspension immédiate pour 30 jours**

Ou

► **Suspension immédiate pour 60 jours** si les trois infractions se sont produites dans une zone de 60km/h ou moins.

► **Saisie immédiate du véhicule pour 30 jours** si cette infraction et au moins une autre se sont produites dans une zone de 60km/h et moins.

**Après la déclaration de culpabilité ou le paiement** de l'amende, le nombre de points ainsi que l'amende sont doublés.

### 4<sup>e</sup> infraction ou plus

Si vous avez été déclaré coupable trois fois et plus, vous aurez les mêmes sanctions qu'à la deuxième infraction mais, au lieu de doubler l'amende, **elle est triplée**.

Il en tient maintenant à vous de diminuer votre vitesse. On est tous responsable de notre conduite.

Pour plus d'information : [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

Merci de sauver des vies !

Agente Marie-France Rioux, # 11207